CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2020

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 euros de Titres indexés sur l'Indice STOXX® Europe 600 Oil & Gas Index et à échéance octobre 2026

Souche: SPLB2020-1K7G

ISIN: FR0013527553

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

(i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou

(ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020 qui, avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020 et du 5 août 2020 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant, la date la plus tardive entre la Date d'Emission et le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (http://www.bourse.lu).

1.	Emetteur:		Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i)	Souche N°:	SPLB2020-1K7G
	(ii)	Tranche N°:	1
3.	Devise ou Devises Prévue(s):		Euro ("**EUR**")
4.	Institutionnel:		Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:		30.000.000 EUR
	(i)	Souche :	30.000.000 EUR
	(ii)	Tranche:	30.000.000 EUR
6.	Prix d'Emission:		100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i)	Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii)	Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii)	Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i)	Date d'Emission:	7 Septembre 2020
	(ii)	Date de Conclusion:	24 juillet 2020
	(iii)	Date de Début de Période d'Intérêts:	Date d'Emission
	(iv)	Date d'Exercice:	23 octobre 2020
9.	Date d'Echéance:		5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination
10.	Base d'Intérêt:		Coupon Indexé sur un Seul Indice
11.	Base de Remboursement/Paiement:		Remboursement Indexé sur un Seul Indice
12.	Titres Hybrides:		Non Applicable
13.	Options de Remboursement:		
	(i)	Remboursement au gré de l'Emetteur *(Call Option)*: (Modalité 14.3)	Non Applicable
	(ii)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres *(Put Option)*: (Modalité 14.5)	Non Applicable
14.	Perturbation des Paiements:		Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1. **Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:**	Non Applicable
(B)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices**	Applicable
(i)	Types de Titres:	Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice
(ii)	Indice(s):	Indice STOXX® Europe 600 Oil & Gas, qui est un Indice Multi-Bourses (Code Bloomberg: SXEP Index)
(iii)	Source d'Information	www.stoxx.com
(iv)	Bourses:	Toutes les bourses
(v)	Marchés Liés:	Toutes les bourses
(vi)	Heure d'Evaluation:	Comme défini à la Modalité 10.4
(vii)	Cas de Perturbation Additionnels:	Changement de la Loi Perturbation de la Couverture
(viii)	Indice de Substitution Pré-Désigné:	Non applicable
(ix)	Date Butoir de Calcul de la Moyenne:	Non Applicable
(x)	Date Butoir de Référence:	Comme défini à la Modalité 10.4
(xi)	Pondération pour chaque Indice:	Non Applicable
(C)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
(D)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non Applicable
(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné**	Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres**	Rendement de Base

	Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds: **(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**	
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance
(ii)	Strike:	1
(iii)	Taux de Rendement:	100 %
(iv)	Niveau des dividendes synthétiques :	Non Applicable
(v)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
(vi)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(vii)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination des Intérêts: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** **(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**	Non Applicable

3. **Dispositions relatives aux Intérêts**

(A)	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe**	Non Applicable
(B)	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable**	Non Applicable
(C)	**Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro**	Non Applicable
(D)	**Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les**	Applicable

	Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds	
I.	**Coupon Fixe:**	Non Applicable
II.	**Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire:**	Applicable
(i)	Le Montant du Coupon est dû si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination des Intérêts concernée est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Coupon pertinente
(ii)	Taux du Coupon:	2,50 %
(iii)	Taux Minimum	Non Applicable
(iv)	Taux de Participation:	Non Applicable
(v)	Y:	Non Applicable
(vi)	Montant du Coupon:	Taux du Coupon × Montant de Calcul
(vii)	Valeur Barrière du Coupon:	- 30 %
(viii)	Dates de Détermination des Intérêts:	23/04/2021 25/10/2021 25/04/2022 24/10/2022 24/04/2023 23/10/2023 23/04/2024 23/10/2024 23/04/2025 23/10/2025 23/04/2026 23/10/2026
(ix)	Coupon Conditionnel à Barrière sans Effet Mémoire Additionnel:	Non Applicable
(x)	Coupon Bonus:	Non Applicable
(xi)	Dates de Paiements des Intérêts:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination des Intérêts pertinente
(xii)	Convention de Jour Ouvré:	Convention de Jour Ouvré Suivant
(xiii)	Période Spécifiée:	Non Applicable
III.	**Coupon Conditionnel à Barrière avec Effet Mémoire:**	Non Applicable
IV.	**Coupon Conditionnel Participatif et à Barrière(s)**	Non Applicable
V	**Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:**	Non Applicable

VI.	**Coupon Conditionnel à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:**	Non Applicable
VII.	**Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière sans Effet Mémoire:**	Non Applicable
VIII.	**Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Effet Mémoire:**	Non Applicable
IX.	**Coupon Conditionnel Capitalisé Participatif et à Barrière:**	Non Applicable
X.	**Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et sans Effet Mémoire:**	Non Applicable
XI.	**Coupon Conditionnel Capitalisé à Barrière avec Verrouillage et Effet Mémoire:**	Non Applicable
XII.	**Coupon Participatif de Base:**	Non Applicable
XIII.	**Coupon Participatif Verrouillé:**	Non Applicable
XIV.	**Coupon Participatif de Base Capitalisé:**	Non Applicable
XV.	**Coupon Participatif Capitalisé Verrouillé:**	Non Applicable
XVI.	**Coupon Participatif Cumulatif Inflation:**	Non Applicable
XVII.	**Coupon Range Accrual:**	Non Applicable
XVIII.	**Coupon IRR:**	Non Applicable
XIX.	**Coupon IRR avec Verrouillage:**	Non Applicable
XX.	**Coupon à Niveau Conditionnel:**	Non Applicable
XXI.	**Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 1:**	Non Applicable
XXII.	**Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 2:**	Non Applicable
XXIII.	**Coupon Conditionnel à Double Barrière sans Effet Mémoire – Option 3:**	Non Applicable

XXIV.	**Coupon Conditionnel – Barrière ou Surperformance:**	Non Applicable
XXV.	**Coupon à Evènement Désactivant:**	Non Applicable
XXVI.	**Coupon avec Réserve:**	Non Applicable
XXVII.	**Coupon Conditionnel à Barrière avec Budget**	Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:**	Non Applicable
(B)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:**	Conformément au point 1. (B) des Dispositions Relatives aux Intérêts
(C)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
(D)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non Applicable
(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné**	Non-Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)**	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(ii)	Strike:	1
(iii)	Date de Détermination du Rendement:	Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
(iv)	Taux de Rendement:	100 %
(v)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

	(vi)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
	(vii)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
	(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:**	Non Applicable
3.	**Modalités de Remboursement Final**		
	(A)	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre**	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
	(B)	**Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final**	
I	**Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)**		Applicable
	(i) (a)	Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b)	dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
		Date de Détermination:	23 octobre 2026
		Valeur Barrière de Remboursement Final:	- 30 %
II	**Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable
III	**Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable

IV	**Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)**	Non Applicable
V	**Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)**	Non Applicable
VI	**Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)**	Non Applicable
VII	**Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)**	Non Applicable
VIII	**Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)**	Non Applicable
IX	**Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)**	Non Applicable
X	**Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)**	Non Applicable
XI	**Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)**	Non Applicable
XII	**Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)**	Non Applicable
XIII	**Remboursement à l'Evènement Désactivant:**	Non Applicable
XIV	**Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)**	Non Applicable
XV	**Remboursement avec une Protection en Capital**	Non Applicable

17. **REMBOURSEMENT OPTIONNEL**

(A)	**Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur):** (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	**Remboursement au gré des Titulaires de Titres *(Put Option)*:** (Modalité 14.5)	Non Applicable

18.	**DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**		
18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:		Applicable
I	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)**		Applicable
	(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière du Remboursement Anticipé Automatique
	(ii)	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	25/10/2021 25/04/2022 24/10/2022 24/04/2023 23/10/2023 23/04/2024 23/10/2024 23/04/2025 23/10/2025 23/04/2026
	(iii)	Valeur Barrière du Remboursement Automatique:	0 % relativement à Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique.
	(iv)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique:	Taux du Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
	(v)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique:	100 % relativement à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique
	(vi)	Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	**Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)**		Non Applicable
III	**Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)**		Non Applicable
IV	**Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1**		Non Applicable
V	**Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2**		Non Applicable
VI	**Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières**		Non Applicable

VII	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance**	Non Applicable
VIII	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)**	Non Applicable
IX	**Evènement de Remboursement Anticipé Automatique**	Non Applicable
I	**SOUS-JACENT APPLICABLE**	
(A)	**Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:**	Non Applicable
(B)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:**	Conformément au point 1. (B) de la Modalité Relative aux Intérêts
(C)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
(D)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non-Applicable
(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné**	Non-Applicable
II	**RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.**	
(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)**	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(i)	Strike:	1
(ii)	Taux de Rendement:	100 %
(iii)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après

	(iv)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
	(v)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
	(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)**	Non Applicable
18.2	**Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul**		
	(a)	Remboursement Imprévu au Pair:	Non Applicable
	(b)	Montant de Paiement Minimum:	Non Applicable
	(c)	Déduction pour Frais de Couverture:	Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19.	**Forme des Titres:** **(Modalité 3)**	Titres Dématérialisés au porteur
20.	**Etablissement Mandataire:**	Non Applicable
21.	**Centre(s) Financier:**	Non Applicable
22.	**Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement**	Non Applicable
23.	**Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:**	Jour Ouvré de Paiement Suivant
24.	**Dispositions de Redénomination:**	Non Applicable

25.	**Transaction Potentielle de Section 871(m):**		L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de l'article 871 (m).
26.	**Représentation des Titulaires de Titres / Masse:** **(Modalité 21)**		Masse Légale Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris. Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 euros sur toute la durée de vie des Titres. Noms et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris. Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27.	(i)	En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement :	Non Applicable
	(ii)	Date de Contrat de Souscription :	Non Applicable
28.	Agent Placeur		Credit Suisse International
29.	Offre Non Exemptée:		Les Titres peuvent être offerts par Cyrus Conseil, 50 boulevard Haussmann, 75009 Paris (le "**Distributeur**") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus en France ("**Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite**") pendant la période du 7 septembre 2020 au 23 octobre 2020 ("**Période d'Offre**").Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30.	Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base:		Le Prospectus de Base ne peut être utilisé que par le Distributeur pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31.	Commission et concession totales:		Non Applicable

RESPONSABILITE	L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: .....

Dûment habilité

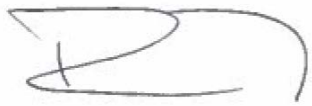

Julien Bieren
Managing Director

Yogamoorthy Logan
Managing Director

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. COTATION

Cotation et Admission à la négociation:	Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission. Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. NOTATIONS

Notations:	Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre.

Le montant de la commission que l'Emetteur ou ses filiales paient au Distributeur en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,05% (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximum des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX

(i)	Raisons de l'offre:	Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières
(ii)	Estimation des produits nets:	Non Applicable
(iii)	Estimation des frais totaux :	Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE

Les informations relatives au Sous-Jacent Applicable (étant l'Indice STOXX® Europe 600 Oil & Gas, dont le code Bloomberg est SPEX Index), y compris les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité, sont disponibles gratuitement sur le site www.stoxx.com.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants des intérêts et du Remboursement dus pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entrainer une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres et les Titulaires de Titres peuvent ne recevoir aucun intérêt.